



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Quand doit-on payer ses impôts ?

Vérfifié le 08 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Impôt sur le revenu

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les impôts sur le revenu sont prélevés directement à la source.

Vous déclarez vos revenus 2020 aux impôts **à partir du 8 avril 2021**.

À partir du 1^{er} septembre 2021, vous serez prélevé selon le taux calculé sur vos revenus 2020.

Impôts locaux

Principales échéances fiscales

Échéance	Paiement ou opération à réaliser
15 janvier 2021	1 ^{er} prélèvement mensuel
15 février 2021	2 ^e prélèvement mensuel
15 mars 2021	3 ^e prélèvement mensuel
15 avril 2021	4 ^e prélèvement mensuel
17 mai 2021	5 ^e prélèvement mensuel
15 juin 2021	6 ^e prélèvement mensuel
15 juillet 2021	7 ^e prélèvement mensuel
16 août 2021	8 ^e prélèvement mensuel
15 septembre 2021	9 ^e prélèvement mensuel
15 octobre 2021	10 ^e prélèvement mensuel
15 novembre 2021	Si votre impôt en 2020 a augmenté

Pour plus d'informations sur vos échéances et le détail des prélèvements, consultez [le calendrier de l'administration fiscale](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/calendrier-fiscal) (https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/calendrier-fiscal).

Impôt sur la fortune immobilière (IFI)

La date limite de paiement de l'IFI pour 2021 est fixée.

Les échéances pour l'année 2021 sont les suivantes :

Principales échéances fiscales IFI

Échéance	Paiement ou opération à réaliser
15 septembre 2021	Date limite de paiement de l'IFI. Dans certains cas, la date peut cependant être fixée au 15 novembre. Vous recevrez alors votre avis au cours du mois précédent.
20 septembre 2021	Date limite de paiement en ligne de l'IFI. Cependant, si votre date limite de paiement est au 15 novembre, vous avez jusqu'au 20 novembre pour le payer en ligne.

Pour plus d'informations sur vos échéances et le détail des prélèvements, consultez [le calendrier de l'administration fiscale](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/calendrier-fiscal) ²
(<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/calendrier-fiscal>).
